



Cours de tennis juniors & adultes

Les entraînements du TC Saignelégier permettent l'apprentissage et le perfectionnement du tennis par des cours hebdomadaires de 1 heure, 1 heure et demie ou plus, avec un encadrement professionnel. Ils sont destinés à toute personne désirant pratiquer le tennis régulièrement, joueurs individuels ou équipes interclubs, juniors ou adultes, de débutants à avancés, compétiteurs ou sportifs de loisirs, pour la mobilité et la santé.

Les cours sont organisés à l'année sur les installations du TC Saignelégier, durant toute la période scolaire, 35 semaines.

De nombreuses possibilités de cours sont proposées, privés ou en groupes de joueurs de niveau équivalent. Les inscriptions sont acceptées en tout temps lorsqu'il y a possibilité d'intégration d'un joueur dans un groupe existant ou de former un nouveau groupe.

Les cours sont planifiés et débutent après les vacances d'automne de chaque année. Les joueurs seront contactés par les professeurs afin de les informer de la planification des entraînements.

Tous les cours sont payables en deux fois, cela au début de la première leçon de chaque semestre. A cette occasion les parents de juniors accompagnent leur enfant à la halle de tennis.

Nous nous tenons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires et vous souhaitons d'ores et déjà beaucoup de succès et de réussite à la pratique de ce magnifique sport.

Avec nos meilleures salutations sportives.

Tennis-Club Saignelégier

Cours adultes & juniors

Annexes : formule d'inscription
 conditions générales



Inscription au cours de tennis annuel

A l'attention de joueurs individuels ou équipes interclubs, juniors ou adultes, débutants à avancés, compétiteurs ou sportifs de loisirs, pour la mobilité et la santé.

Les cours ont lieu durant la période scolaire, ils débutent après les vacances d'automne et se terminent avant les vacances d'automne de l'année suivante (35 semaines).

Afin de trouver une heure de jeu compatible avec plusieurs joueurs, nous vous prions d'indiquer le plus grand nombre d'heures auxquelles il vous est possible de vous entraîner. Plus vos disponibilités sont importantes et plus la probabilité de vous trouver le groupe de niveau idéal est grande.

✓ **Niveau de jeu et préférences particulières :** (marquer ce qui correspond d'une croix)

- Débutant Moyen, je joue depuis années
- Je souhaite suivre un cours de base, dans un groupe de 5 à 6.
- Je souhaite m'entraîner pour faire de la compétition 1 fois, 2 fois, 3 fois par semaine, dans un groupe de 4.
- Je suis licencié(e), classement actuel : R
- Je participe aux interclubs, un entraînement d'équipe est souhaité.
- Je suis intéressé(e) à jouer dans une équipe Interclubs.
- Autre demande :

✓ **Tarifs :**

Groupe inférieur à 4 ou cours privés, sur demande.

Groupe de 4, 1 heure par semaine, Fr. 780.- ; 1,5 heure, Fr. 1170.-.

Groupe de 6*, 1 heure par semaine, Fr. 520.- ; 1,5 heure, Fr. 780.-

Groupe de 8*, 1 heure par semaine, Fr. 390.- ; 1,5 heure, Fr. 590.-

** cours sur deux courts, débutants exclus.*

✓ **Je peux m'entraîner aux heures suivantes :** (marquer vos disponibilités d'une croix)

Jours Heures

- mercredi 13h 14h 15h 16h 17h 18h 19h 20h 21h
- jeudi 13h 14h 15h 16h 17h 18h 19h 20h 21h
- vendredi 13h 14h 15h 16h 17h 18h 19h 20h 21h
- samedi 09h 10h 11h 12h 13h 14h 15h 16h 17h

Les cours du vendredi sont donnés par Mme Schaer, les autres jours par M. Larcher.

Nom : Prénom : (parents pour junior)

Date de naissance : Adresse :

N° postal et lieu : Courriel :

Téléphone : Mobile :

Les conditions générales annexées à la présente formule ont été lues et approuvées.

Date et signature :

Veuillez imprimer, compléter et retourner cette formule jusqu'au 30 septembre à :

Catherine Schaer-Antonioli, Pommé au Loup 7, 2732 Reconvilier



Conditions générales régissant les cours de tennis annuels du Tennis-Club Saignelégier

1. Les cours ont lieu durant les périodes scolaires des écoles de Saignelégier. Ils n'ont pas lieu durant les vacances scolaires ainsi que la semaine blanche.
2. Lorsque le délai d'inscription est passé, une information est donnée rapidement par le professeur à chaque joueur.
3. Lorsqu'un groupe correspondant aux critères du joueur ne peut être formé, il est retenu sur une liste d'attente. L'ordre des inscriptions se fait selon la date de réception des formules.
4. Le professeur s'engage à donner leurs cours selon les dates et horaires planifiés. Toute information importante est transmise durant la leçon hebdomadaire.
5. Le joueur doit être assuré en cas d'accident durant ses activités sportives.
6. Le Tennis-Club et les professeurs n'assument aucune responsabilité en cas d'accident liés à la négligence ou mauvaise conduite du joueur.
7. Le joueur s'engage à respecter l'éthique sportive du tennis par un comportement adéquat.
8. Le junior doit se conformer aux directives du professeur. En cas de difficultés disciplinaires répétitives, le comité peut statuer sur son renvoi.
9. Le remboursement des cours manqués est exclu. Une exception est faite pour plus d'un semestre d'absence pour blessure ou maladie, sur présentation d'un certificat médical attestant que la reprise des cours n'est pas possible.
10. En cas de désistement après convocation sans juste motif (accident ou maladie), la moitié de la finance annuelle du cours est due.
11. En cas d'absence prévue à l'avance, le joueur informera le professeur durant la leçon précédant l'absence.
12. Le prix du cours est déterminé avec tous les frais compris (matériel de cours et balles).
13. Les cours sont payables en deux fois au début de la première leçon de chaque semestre. A cette occasion les parents de juniors accompagnent leur enfant à la halle de tennis.
14. La raquette et une tenue sportive avec chaussures à semelle convenable font partie de l'équipement personnel.